



DELIBERATION N° 26-032

DESIGNATION D'UN MEMBRE D'HONNEUR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TERRES CARAÏBES

Le Conseil d'Administration de TERRES CARAIBES - Etablissement Public Foncier Guadeloupe – Saint-Martin, régulièrement convoqué par le Président Patrick SELLIN, s'est réuni le **mercredi 10 juin 2026** au siège de TERRES CARAIBES, Route de la Rocade Grand-Camp 97139 LES ABYMES, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie HUBERT, doyen d'âge.

Etaient Présents

NOM/PRENOM	COLLEGE	STATUT
MARIE-CAMILLE MOUNIEN	CAP EXCELLENCE	TITULAIRE
GEORGES BREDENT	CAP EXCELLENCE	TITULAIRE
BERTRAND MANNE	CAP EXCELLENCE	TITULAIRE
HENRI JOTHAM	CANBT	TITULAIRE
JOUBERT LUCE	CANGT	TITULAIRE
BLAISE MORNAL	CANGT	TITULAIRE
ROLLAND PLANTIER	CAGSC	TITULAIRE
GASTON GERAN	CAGSC	TITULAIRE
YVAN MARTIAL	CARL	TITULAIRE
PATRICE BABOURAM	CARL	TITULAIRE
PATRICK SELLIN	REGION	TITULAIRE
JEAN-MARIE HUBERT	REGION	TITULAIRE
JEAN BARDAIL	REGION	TITULAIRE
DANIEL DULAC	DEPARTEMENT	TITULAIRE
DANIELLE MINATCHY	DEPARTEMENT	TITULAIRE
FABIENNE THOMAS	DEPARTEMENT	TITULAIRE

**Int Représentés**

NOM PRENOM	COLLEGE	STATUT	REPRESENTE PAR	COLLEGE	STATUT
MAGUY FUMONT-SAMSON	CCMG	TITULAIRE	MARIE-ANGE ELIACIN	CCMG	SUPPLEANTE
LOUIS MUSSINGTON	COM SAINT-MARTIN	TITULAIRE	PATRICK SELLIN	REGION	TITULAIRE
ADRIEN BARON	DEPARTEMENT	TITULAIRE	HENRI JOTHAM	CANBT	TITULAIRE

Etaient Absents/Excusés

NOM/PRENOM	COLLEGE	STATUT	OBSERVATIONS
DAVID MONTOUT	REGION	TITULAIRE	
ROSELISE FAMIBELLE	CANBT	TITULAIRE	



code de l'urbanisme, notamment ses articles L324-1 à L. 324-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-030/SG/DiCTAJ/BRA du 10 mai 2013, modifié, portant création de l'établissement public foncier Guadeloupe, devenu « *TERRES CARAÏBES - EPF Guadeloupe Saint-Martin* » et les arrêtés modificatifs ainsi que les statuts ;

Vu la convocation au Conseil d'Administration en date du 29/05/2026 ;

Considérant le souhait du Président du Conseil d'Administration d'accueillir au sein du Conseil d'Administration un membre d'honneur ;

Après en avoir délibéré,

***LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTENT LA DELIBERATION
DONT LA TENEUR SUIT :***

ARTICLE 1 : Madame Josiane GATIBELZA est désignée comme membre d'honneur du Conseil d'Administration.

ARTICLE 2 : La Directrice Générale et le Payeur Régional sont chargés, pour chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au tribunal administratif de Basse Terre dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire.

Les ABYMES, le 10 juin 2026

Le Président de
TERRES CARAÏBES
EPF Guadeloupe-Saint-Martin

Monsieur Patrick SELLIN

Le 1^{er} Vice-Président de
TERRES CARAÏBES
EPF Guadeloupe-Saint-Martin

Monsieur Henri JOTHAM

Les actes pris par TERRES CARAÏBES - EPF Guadeloupe-Saint-Martin sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement.